

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 septembre 2011

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 6 septembre 2011 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Thérèse Gagnon
	Nancy Paquet
MM. les conseillers	Steeve Lavoie
	Pascal Dufour
	Dominic Côté
	Ghyslain Lapointe

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2011-09-173 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour en retirant le point numéro 10 de l'ordre du jour, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-09-174 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2011

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal du 1^{er} août 2011 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2011 avec les remarques et/ou restrictions imposées par la Commission municipale du Québec, en date du 4 août 2011, lesquelles font partie intégrante du présent procès-verbal comme si elles sont ici au long reproduites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-09-175 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent dix-neuf mille cent soixante-quinze dollars et quarante-neuf cents (119 175,49 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de cinq mille neuf cent trente dollars et soixante et un cents (5 930,61 \$), et les salaires payés au montant de onze mille cent quarante-trois dollars et cinquante-deux cents (11 143,52 \$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent trente-six mille deux cent quarante-neuf dollars et soixante-deux cents (136 249,62 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 3980 à 4004.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2011-09-176 ADJUDICATION - CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – CHEMIN DE LA POINTE-À-TREMBLAY - SAISON 2011-2012

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'adjuger le contrat de déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay pour la saison hivernale 2011-2012, Saint-René-de-Matane, en faveur de Les Produits agroforestiers Alain Lechasseur enr., étant le seul soumissionnaire conforme, et ce, faisant suite à un appel d'offres sur invitation écrite, pour une somme de deux mille trois cents dollars (2 300 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres ainsi qu'à la soumission de cette entreprise en date du 22 août 2011.

QUE la dépense est imputée au poste budgétaire 02 330 00 521.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le contrat mentionné ci-dessus et tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

2011-09-177 DEMANDE DE SOUMISSIONS - INVITATION ÉCRITE - CHARGEMENT D'ABRASIF - SAISON 2011-2012

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, à au moins deux entreprises, concernant le chargement d'abrasif pour la saison hivernale 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-09-178 DEMANDE DE SOUMISSIONS - INVITATION ÉCRITE – APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS PÉTROLIERS - SAISON 2011-2012

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, à au moins deux entreprises, concernant l'approvisionnement en produits pétroliers pour la saison hivernale 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-09-179 CUISINE COLLECTIVE DE LA RÉGION DE MATANE - DEMANDE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane met à la disposition un local, et en défraie les coûts d'électricité, à Cuisine collective de la région de Matane pour lui permettre de dispenser ses services;

CONSIDÉRANT QUE Cuisine collective de la région de Matane demande à la Municipalité de Saint-René-de-Matane un montant de deux mille cinq cent quatre dollars (2 504 \$) pour financer ses activités à Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE ne pas contribuer au financement de Cuisine collective de la région de Matane étant déjà partenaire en mettant gratuitement un local à sa disposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-09-180 MODIFICATION - RÉOLUTION 2011-08-159

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

D'apporter la modification suivante à la résolution 2011-08-159, à savoir :

On doit lire « un million deux cent vingt-trois mille six cent vingt-sept dollars et treize cents (1 223 627,13 \$), taxes incluses » au lieu de « un million deux cent vingt-trois mille six cent vingt-sept dollars et treize cents (1 223 627,13 \$), taxes en sus ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-09-181 CUISINE COLLECTIVE DE LA RÉGION DE MATANE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES VISANT LE RESPECT DES ÂÎNÉS – DEMANDE D’APPUI MORAL

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme « Soutien aux initiatives visant le respect des aînés », l’organisme Cuisine collective de la région de Matane souhaite déposer le projet « Partageons nos talents culinaires » visant à maintenir les aînés dans leur milieu de vie le plus longtemps possible en offrant des ateliers et des groupes de cuisine collective adaptés à leurs conditions et répondant à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QU’à la lumière du portrait Bas-Laurentien réalisé par la CRÉ en juin 2011, les aînés représentent 20,3 % de la population totale, et que de ce nombre 63 % de ceux-ci reçoivent le supplément garanti, programme destiné aux personnes âgées de faible revenu;

CONSIDÉRANT QUE Cuisine collective de la région de Matane croit que cuisiner en groupe à faible coût représente un véritable soutien à la vie quotidienne et un lieu favorisant la socialisation des aînés;

CONSIDÉRANT QUE Cuisine collective souhaite développer un service adapté aux besoins des aînés;

CONSIDÉRANT QUE Cuisine collective souhaite promouvoir des groupes de cuisine collective auprès des aînés;

CONSIDÉRANT QUE Cuisine collective souhaite lever les barrières à la participation des aînés en facilitant l’accès aux groupes de cuisine pour les aînés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D’appuyer Cuisine collective de la région de Matane dans son projet « Partageons nos talents culinaires », et ce, dans le cadre du programme « Soutien aux initiatives visant le respect des aînés ».

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2011-09-182 RÉTROCESSION DE TERRAIN - LOT 5-A-P, RANG VI, CANTON TESSIER – 85, ROUTE 195 - MATRICULE 0997-67-4210

CONSIDÉRANT QUE dans la Municipalité de Saint-René-de-Matane, une section de l’ancienne route Matane/Amqui vis-à-vis du lot 5-A-P, rang VI, canton Tessier, n’est plus entretenue par le ministère des Transports, et ce, suite à la reconstruction de cette route par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE madame Hélène Ouellet a fait une demande écrite, en date du 26 août 2011, pour acquérir la parcelle de terrain située sur le lot 5-A-P, rang VI, canton Tessier, et contigüe à sa propriété;

CONSIDÉRANT QU’en vertu du décret numéro 502-2010 du 9 juin 2010 concernant les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports, la parcelle de terrain a été transférée à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle de terrain n’est pas utilisée pour les fins de la circulation;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 septembre 2011

CONSIDÉRANT QUE la fermeture et l'abolition de cette partie de route ne cause aucun préjudice à qui que ce soit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'ancienne assiette de route située sur le lot 5-A-P, rang VI, canton Tessier, est par la présente fermée et abolie comme route principale à tout fin que de droit, et que la description technique de cette parcelle de terrain est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et est adoptée en sa totalité, à savoir :

Description technique numéro : Plan 68-1-1

Dossier : 68

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane rétrocède la parcelle de terrain pour la valeur nominale de cent dollars (100 \$) à madame Hélène Ouellet, selon le plan cadastral confectionné par l'arpenteur géomètre Jean-Marc Michaud.

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE tous les frais relatifs à la présente rétrocession sont à la charge de madame Hélène Ouellet.

QUE le choix du notaire est à la discrétion de madame Hélène Ouellet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-09-183

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – DOSSIER 555350

CONSIDÉRANT le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, intervenu entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le protocole d'entente soit signé par les deux parties en cause;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le maire Roger Vaillancourt ou le maire suppléant Dominic Côté et la directrice générale Yvette Boulay à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, dossier 555350, ainsi que tout document nécessaire et utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-09-184 AUTORISATION - 2^E APPEL D'OFFRES - CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT À SEL DE DÉGLAÇAGE, PRÉFABRIQUÉ

CONSIDÉRANT QUE BPR-Bâtiment inc. a complété la préparation des plans et devis pour le 2^e appel d'offres dans le cadre de la construction d'un entrepôt à sel de déglacage, préfabriqué;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

D'approuver le document d'appel d'offres de septembre 2011, préparé par BPR Bâtiment inc. concernant la construction d'un entrepôt à sel de déglacage, préfabriqué.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder ou à faire procéder à un appel d'offres public pour la construction d'un entrepôt à sel de déglacage, préfabriqué, avec publication de cet appel d'offres sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

QUE la dépense est imputée au poste budgétaire 02 330 00 522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire concerné.

SOGERM – COMPTE RENDU – SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2011

M. le conseiller Steeve Lavoie donne un compte rendu de la séance du mois d'août 2011 de la SOGERM.

MRCE DE MATANE – COMPTE RENDU – SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2011

M. le maire Roger Vaillancourt donne un compte rendu de la séance du mois d'août 2011 de la MRC de Matane.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2011-09-185 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 6 septembre 2011, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 6 septembre 2011

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale et
secrétaire-trésorière**

**Roger Vaillancourt
Maire**

YB/DG/dg